



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Nécessité d'espaces alternatifs pour les jeunes :*

### **Les organismes communautaires autonomes jeunesse réclament la reconnaissance de leurs pratiques**

**Québec, le 26 mai 2008** – La coalition Interjeunes, qui représente plus de 200 organismes communautaires jeunesse réunis au sein de trois regroupements nationaux, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ), le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) et le Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), a déposé aujourd'hui au bureau du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, rue Belvédère, son manifeste *L'action communautaire autonome jeunesse comme le loup : solidaire, insoumise et menacée de disparition* ([www.loupsolidaire.org](http://www.loupsolidaire.org)) qui réclame la reconnaissance d'espaces alternatifs pour les jeunes.

Le manifeste de la coalition Interjeunes a, jusqu'à présent, reçu l'appui de 344 organismes, institutions ou personnalités, tous préoccupés par la situation et l'avenir de la jeunesse québécoise, de même que de 2625 personnes, principalement des jeunes participant aux organismes membres de la coalition Interjeunes.

Par cette action, les organismes membres de la coalition Interjeunes s'opposent à l'imposition par le ministère de la Santé et des Services sociaux d'un modèle unique, pour la prise en charge des situations ou problématiques vécues par les jeunes, le réseau intégré de services. Selon les représentants d'Interjeunes, cela menace les pratiques d'animation et d'intervention développées dans les organismes communautaires.

Jusqu'ici, il y avait coexistence des pratiques institutionnelles (services sociaux destinés à la jeunesse, écoles) et des pratiques communautaires. L'intégration des services nuit à un véritable partenariat en imposant un processus où le jeune est défini par une étiquette (jeune avec problème) et doit suivre un parcours d'un service à un autre. L'approche développée par les organismes communautaires, où l'on regarde le jeune comme une personne habitée par des espoirs, des rêves et des difficultés, qui peut s'inscrire dans une démarche à travers laquelle il conserve un certain pouvoir, n'est plus possible.

Selon Céline Morin, porte-parole du Regroupement des maisons de jeunes, « ce sont les jeunes eux-mêmes qui nous ont demandé d'intervenir pour préserver notre différence face aux services institutionnels. Ils expriment le besoin de préserver des espaces où ils sentent qu'ils sont reconnus comme acteurs et citoyens ».

D'après Sylvie Gagnon du ROCAJQ, « les jeunes du Québec ont besoin de services publics, gratuits et accessibles qui leur sont destinés. Ils ont aussi besoin d'espaces de médiation sociale, où l'innovation est possible et où le rythme des jeunes est respecté. De plus, il ne faut pas oublier que certains jeunes sont peu ou pas rejoints par les institutions».

Les jeunes doivent pouvoir choisir le type de démarche qui leur convient le mieux. Rémi Fraser, du Regroupement des Auberges du cœur ajoute : « Dans beaucoup de cas, c'est ce qui fait la différence entre un jeune qui s'engage activement dans une démarche et un autre qui la subit. Or, par la mise en place des réseaux de services qui vise l'intégration de l'ensemble des interventions auprès des jeunes, les organismes communautaires subissent de plus en plus de pression pour ajuster leurs pratiques à celles des réseaux de services. Les organismes qui résistent sont souvent marginalisés. Qui plus est, si les jeunes ont recours aux services institutionnels, ils doivent alors s'inscrire dans des "corridors" de services, et perdent leur capacité de choisir leur démarche. Inévitablement, les organismes doivent alors s'ajuster. Dans ces cas, on met indirectement en péril les modes d'animation et d'intervention développés pendant des décennies par les organismes communautaires jeunesse et qui ont fait leurs preuves. »

La coalition Interjeunes souhaite rencontrer dans les plus brefs délais le ministre Couillard pour discuter de cette question. Les représentants de la coalition demeurent cependant optimistes : « Nous sommes confiants d'en arriver à une entente. Nous sommes persuadés que le ministre reconnaîtra l'importance de protéger et de développer les pratiques alternatives des organismes communautaires jeunesse pour le mieux-être des jeunes. »

- 30 -

Pour information :	Céline Morin, cellulaire :	514 712-2687
	Sylvie Gagnon, cellulaire :	514 239-1381
	Rémi Fraser, cellulaire :	514 239-1953

Sources :

Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)

Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)

Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ)